**Contrat commercial de mise à disposition de salles professionnelles**

Entre les soussignés,

La société SophroKhépri au capital de 10 000€ en SASU dont le siège social est au 188 GR rue Charles de Gaulle - 94130 NOGENT SUR MARNE - Tél. :+33 (0)09 73 67 35 45 RCS Créteil 811 445 410 00012, représentée par sa Présidente, Madame Evelyne REVELLAT, dûment habilitée à cet effet, ci-après dénommé Le Centre Khépri Santé,

D'une part,

Et le preneur, auto-entrepreneur, Stéphanie KAYAT, dermographe esthétique et médicale, immatriculée à la Chambre des métiers n° …

Le présent contrat est consenti par le Centre Khépri Santé et accepté par le Preneur dans le cadre de la mise à disposition d’une salle de travail adaptée à l’usage médical, prévue aux consultations individuelles et dédiée à l’exercice de la profession de Dermographe esthétique et médicale.

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT:

 **1/ Désignation des lieux :**

10 m2 de bureaux au quatrième étage au 188 grande rue Charles de Gaulle -94130 NOGENT SUR MARNE

Tels que lesdits locaux existent, se poursuivent et comportent, sans aucune exception ni réserve, et sans qu'il soit nécessaire d'en faire une plus ample désignation, à la demande du Preneur qui déclare parfaitement les connaître pour les avoir vus et visités en vue des présentes.

**2/ Durée du contrat :**

Le présent contrat est consenti et accepté pour une durée 9 (neuf) années entières et consécutives qui commencent à courir le 5 mai 2018 pour finir à pareille époque des années 2021 – 2014 – 2027, à la volonté du Preneur seul, mais à la charge par lui si celui-ci voulait faire cesser le contrat à la fin d’une période triennale de prévenir l’autre partie de son intention à cet égard par lettre recommandée, 3 mois avant son expiration.

**3/ Privatisation de l’espace:**

Occupation de la salle pour un temps complet, 7jr/7 quel que soit le nombre d’heures hebdomadaires effectuées. Cet accord, sauf entente préalable, est nominatif, donc non transférable ou utilisable par un de vos partenaires, employés ou collaborateurs.

**4/ Tarification et modalité de paiement:**

Le prix mensuel de la mise à disposition de la salle est convenu à 250,00€ TTC et d’un abonnement de 49,00€ TTC, soit un total de 299,00€ TTC.

Ces montants sont susceptibles d’être révisés chaque année, et sont soumis à l’indexation du prix du loyer.

Le règlement (avant le 5 de chaque mois pour le mois en cours), sera fait par prélèvement automatique mensuel à l’ordre de la société Sophrokhépri.

**Abonnement au Centre:** son montant, fixé à 49,00€ TTC par mois et par intervenant, donne accès à un ensemble de services mutualisés. Cet abonnement prend fin dès l’instant que l’intervenant ne travaille plus dans le Centre.

**5/ Réservation de la salle:**

La salle sera affichée occupée de façon permanente sur planning du Centre tout au long de l’année. Les rendez-vous pris par l’intervenant pourront être saisis sur un planning privé et limité à cette salle que nous mettrons à votre disposition.

L’utilisation de cette salle sera exclusive et donc ne pourra plus être réservée par d’autres professionnels.

**6/ Prise d’effet du contrat, durée et préavis:**

### La mise en service de cette disponibilité exclusive de la salle 4 sera effective à compter du5 mai 2018. La durée du contrat est d’un an renouvelable par tacite reconduction. La durée du délai de préavis est d'un mois. Ce délai court à compter du jour de la réception de la lettre recommandée, il est calculé de date à date.

**7/ Assurance :**

Tout intervenant doit justifier d’un contrat d’assurance RCP (responsabilité civile professionnelle et RCE (responsabilité civile d’exploitation).

**8/ Bénéficiaire du contrat :**

Ce contrat prévoit que le bénéficiaire en accepte les conditions.

**9/** **Visibilité de l’intervenant :**

Une adresse mail (un alias vers votre adresse personnelle) personnelle sera attribuée au bénéficiaire ou si besoin spécifique, une boîte professionnelle pourra être créée :

* stephanie.kayat @kheprisante.fr

Une plaque professionnelle sera posée par nos soins à l’entrée de l’immeuble si l’activité l’exige

**10/ Règles de communication avec les usagers du Centre**

Les clients dont les rendez-vous sont initiés par le thérapeute constituent la patientèle du thérapeute et lui appartiennent.

Le Centre s’engage à ce qu'il n'y ait aucune communication vers eux de façon volontaire, sauf à la demande du thérapeute s’il ne souhaite pas le faire lui-même.

Il est précisé que le Centre décline toute responsabilité en cas de communication fortuite auprès des usagers du Centre qui font aussi partie de la patientèle du praticien.

Le Centre effectue des campagnes de communication pour développer sa notoriété sur la zone de chalandise. Nous rappelons ci-dessous l’extrait des mentions légales en matière de communication afférente au Centre :

* *« Pour faciliter votre communication et vous faire connaître, nous mettons à votre disposition un formulaire de demande d'inscription à KhépriNews destinée à vos clients/patients ou prospects.*
* *Dans le cadre de la promotion de l'enseigne Khépri Santé, la Société SophroKhépri se doit de communiquer auprès de tous les usagers du Centre et de leurs clients inscrits sur nos sites et plateformes de nos partenaires.*
* *Toute personne utilisant les services du Centre ou venant demander des renseignements accepte tacitement de recevoir des informations de la part de notre société, dont les sujets sont toujours étroitement en lien avec notre cœur d'activité.*
* *Ceux qui ne voudraient plus recevoir nos messages ont juste à se désinscrire en cliquant sur un lien prévu à cet effet. ou le “STOP” des SMS.*

*Dans le cadre de la vocation de notre activité et afin d'élargir notre base de prospects, nous vous informons également que nous sommes amenés à utiliser les fichiers de la poste. Nous mandatons également nos partenaires pour faire des campagnes auprès de tout public non encore usager du Centre.
Il est probable que parmi ces personnes, certaines fassent déjà  partie de vos clients et c'est inévitable. Donc, de la même façon vous pouvez simplement leur indiquer qu'ils peuvent s’ils le désirent, facilement se désinscrire. »*

Fait à Nogent sur Marne, le 5 mai 2018

Signature

Séphanie Kayat Evelyne Revellat

Dermographe esthétique et médicale Société SophroKhépri